PROTOCOLE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 – LYCEE FRANCOISE

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • **Hybridation au lycée selon le contexte local**	• Cours en présentiel en école primaire • **Hybridation pour les élèves de 4e et 3e avec jauge à 50 %** • **Hybridation au lycée avec jauge à 50 %**
Protocole sanitaire	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter du collège** (droit commun en extérieur) • **Limitation des regroupements importants** • Désinfection des surfaces fréquemment touchées **une fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter de l'école élémentaire** (droit commun en extérieur) • **Limitation du brassage par niveau obligatoire** • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**
Activités physiques et sportives	• **Pas de restriction** à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en **intérieur pour les activités de basse intensité** compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	• Activités physiques et sportives autorisées **uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation** de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	• **Écoles :** fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance • **Collèges et lycées :** - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la présente année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- Niveau 1 : niveau vert,
- Niveau 2 : niveau jaune,
- Niveau 3 : niveau orange,
- Niveau 4 : niveau rouge.

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie ou région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

L'accès aux écoles et établissements scolaires n'est pas conditionné, quel que soit le niveau de protocole en vigueur, à la présentation du « passe sanitaire ». Cette liberté d'accès concerne tant les élèves ou leurs parents que les personnels. À l'exception des personnels de santé, les agents exerçant dans les écoles, les collèges et les lycées ne sont pas soumis à obligation vaccinale.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas envoyer leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.
De même, les élèves ayant été testés positivement ou identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au lycée (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le chef d'établissement via la messagerie électronique du lycée : 0312746s@ac-toulouse.fr.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Une personne ayant un test positif au COVID-19 doit rester isolée 10 jours. Elle n'a pas à présenter de certificat ou de test pour son retour en classe.
Une personne cas contact non vaccinée doit s'isoler pendant 7 jours. Un test doit être effectué le jour 0 et 7 jours après.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains à l'entrée du lycées et des bâtiments. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).

Le **protocole en vigueur dans les lycées, à partir du 2 septembre 2021** est le **niveau 2**. Les conditions d'accueil sont donc les suivantes :

DOCTRINE D'ACCUEIL

Tous les élèves sont accueillis en présentiel.

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Elles se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique à l'intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations…), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés.

TRAÇAGE DES CAS CONTACT (contact-tracing)

Un protocole de traçage des cas contact renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif :

- Les élèves contacts à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance ;
- Les élèves contacts à risque justifiant d'une vaccination complètent poursuivront les cours en présentiel.

APPLICATION DES GESTES BARRIERES

- Le lavage des mains

il est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux en utilisant une serviette en papier jetable. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Il doit être réalisé par tous, élèves, personnels et personnes extérieures :

A l'arrivée au lycée	➔	gel hydroalcoolique à l'entrée du bâtiment principal pour les élèves, les personnels, les extérieurs entrant par l'entrée principale / à l'entrée des autres bâtiments pour les personnels entrant par l'entrée des livraisons
A l'entrée en classe	➔	gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle
Avant et après les récréations	➔	gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle
A l'entrée à la demi-pension ou à la cafétéria	➔	gel hydroalcoolique à l'entrée du self ou passage aux toilettes pour lavage des mains avec de l'eau et du savon / gel hydroalcoolique à l'entrée de la cafétéria
Après un passage aux toilettes	➔	eau + savon + serviette papier jetable
Avant d'utiliser un matériel partagé (ordinateur, machine à café, photocopieur, jeux…)	➔	gel hydroalcoolique dans la salle + produit désinfectant (ne pas pulvériser le produit directement sur la machine)
A la sortie de l'établissement	➔	gel hydroalcoolique à l'entrée du bâtiment principal

Tout usager qui constaterait une rupture du stock de savon, de gel hydro-alcoolique ou de serviettes papier voudra bien le signaler à l'accueil.

- L'aération et la ventilation des locaux

Les locaux sont aérés aussi souvent que possible et pendant **au moins 15 minutes** à chaque fois, à savoir :

Avant l'arrivée des élèves	➔	Par les agents lors du nettoyage des salles et des espaces
Pendant chaque récréation	➔	Par le professeur qui quitte la salle
Pendant la pause méridienne	➔	Par le professeur qui quitte la salle
Pendant le nettoyage les locaux	➔	Par les agents

Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

Lorsque le renouvellement d'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

La mesure de la concentration en CO_2 à l'aide de capteurs permet d'évaluer facilement le niveau de renouvellement d'air.

Le lycée Françoise, depuis la rentrée 2021, est équipé d'un capteur mobile fourni par le conseil régional.
Les mesures sont réalisées quotidiennement dans chaque lieu fermé pouvant accueillir des élèves et du personnel sans masque (demi-pension, cafeteria, zone café de la salle des professeurs, salle de musculation…).
Elles sont réalisées quotidiennement, de manière aléatoire, dans les différents espaces accueillant du public portant le masque.

Les capteurs permettent de déterminer la fréquence d'aération nécessaire pour chaque local ou de contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique dans les bâtiments où l'ouverture des ouvrants n'est pas possible.

- Le port du masque : élèves, personnels, personnes extérieures

Le masque doit assurer une filtration supérieure à 90% (masque « grand public » relevant de l'ancienne catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos (y compris « la rue ») ainsi que dans les espaces extérieurs couverts (patio, préau devant la demi-pension).

Dans la cour, les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées. Actuellement, le port du masque n'étant pas obligatoire dans la ville de Tournefeuille, il ne le sera donc pas dans les espaces ouverts du lycée.

Le ministère de l'Education nationale fournit des masques pour les personnels d'Etat ; le conseil régional fournit des masques pour les agents régionaux des lycées. Ces masques sont à retirer à l'accueil du lycée à partir du 1er septembre.
Le conseil régional fournit également des masques aux lycéens. Ces masques leur sont remis le jour de la rentrée (1 pochon de 8 masques par élève, à raison de deux masques par mois).

- La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise. Au lycée, lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation s'applique au niveau.

- Les règles de distanciation physique

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos.
Si la configuration des salles de classes ne permet pas de respecter cette distanciation d'un mètre, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET DES MATERIELS

- L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- Les jeux de ballons sur le plateau sportif ne sont pas autorisés.

RESTAURATION SCOLAIRE

Au regard du nombre d'élèves attendus, il n'est pas possible de maintenir la distanciation physique au sein du service de restauration.

Les élèves et les commensaux réalisent une **hygiène des mains correcte** en entrant dans le self, soit en se lavant les mains aux toilettes, soit en utilisant le gel hydro alcoolique mis à disposition.

Les personnels ainsi que les élèves **portent un masque pendant les déplacements dans le self**.

L'entrée et la sortie du self sont dissociées.

Le service s'étend de 11h00 à 13h30.

Les élèves se présentent par classe.

Les assistants d'éducation indiquent aux élèves d'une classe dans quel secteur ils doivent s'installer. Quatre zones de repas sont prévues : 2de, 1ère, terminale, voie professionnelle. L'espace central sert de zone tampon.

Les tables accueillent au maximum 8 personnes.

Les portes d'accès à l'extérieur restent ouvertes pendant le temps des repas lorsque la météo le permet.

Afin d'éviter les manipulations :

- des kits couverts sont réalisés et distribués par un agent à chaque usager ;
- le pain et les fruits sont distribués à l'unité par un agent en même temps que les couverts.

Remarques :

Les carafes collectives n'étant plus préconisées, il est demandé à chaque élève d'avoir son propre contenant d'eau pour son repas (bouteille d'eau, gourde…).

L'utilisation du four à micro-ondes est autorisée après lavage des mains.

Recommandations pour tous

Les masques propres sont stockés dans une même pochette qui peut être estampillée d'une pastille verte.

Les masques déjà utilisés mais qui pourraient encore l'être après avoir été enlevés momentanément (repas) sont stockés dans une pochette qui peut être estampillée d'une pastille orange. Dans ce cas, le masque doit être plié sans contact extérieur / intérieur (ne pas le rouler). Il ne doit pas être en contact avec d'autres masques qu'ils soient propres ou usagés.

Les masques usagés sont stockés dans une pochette qui peut être estampillée d'une pastille rouge. Pour des raisons d'hygiène, nous demandons aux élèves et aux personnels de ne pas jeter les masques dans les poubelles du lycée qui sont toutes ouvertes.

Il est demandé à chacun d'avoir sur soi des mouchoirs jetables ainsi qu'une petite bouteille d'eau ou une gourde qui sera utilisée pendant la journée, y compris à la demi-pension.